

# BULLETIN

PUBLICATION CONJOINTE DE / JOINT PUBLICATION OF  
SOCIÉTÉ CANADIENNE DE SCIENCE POLITIQUE  
&  
CANADIAN POLITICAL SCIENCE ASSOCIATION

JANVIER 1975

vol. IV - no. 3

JANUARY 1975

N'oubliez pas.....

Le 7, 8, 9 mai - Moncton - Réunions de la Société  
Canadienne de science politique

1, 2, 3, 4, 5 June - Edmonton - Meetings of the Canadian  
Political Science Association.

DON'T FORGET!!!

*Science policy: pages 1-15*

---

*Toute correspondance  
au sujet du bulletin  
devrait être envoyée à la rédactrice:*

Caroline Andrew  
Département de science politique  
Université d'Ottawa  
Ottawa. K1N 6N5

*All correspondence  
relating to the newsletter  
should be directed to the editor:*

Caroline Andrew  
Department of Political Science  
University of Ottawa  
Ottawa. K1N 6N5

LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE ET L'ACSP

Nous continuons notre présentation de la position de l'Association canadienne de science politique vis-à-vis de la politique scientifique du gouvernement fédéral et, plus spécifiquement, de la formation d'un nouveau conseil dans le domaine des sciences sociales et des humanités telle que proposée par le gouvernement fédéral. Dans le dernier numéro du Bulletin nous avons publié la lettre de Léon Dion, président de l'ACSP, au premier ministre Trudeau dans laquelle étaient exposés les points de vue de l'Association au sujet de la politique scientifique du gouvernement fédéral. La question principale posée par l'Association touchait le statut des organismes de subventions et particulièrement leur autonomie. Ici nous publions la réponse du premier ministre ainsi qu'une deuxième lettre du président de l'Association. Nous avons décidé de publier les deux lettres, avec des traductions anglaises, à cause de l'importance de l'enjeu pour le développement de la science politique au Canada. Les politicologues devraient débattre cette question; nous allons tous être obligés de vivre avec les structures de subventions que le gouvernement fédéral va mettre en place.

\* \* \* \* \*

Another installment of the CPSA and federal government science policy... In the last number of the Bulletin we published a letter written by Léon Dion, President of the CPSA to Prime Minister Trudeau explaining the point of view of the Association in relation to the federal government's science policy. The Association has been particularly concerned with the status of the proposed granting agency for the Social Sciences, and specifically, with the independence of the agency. Given the importance of this subject for the development of political science in Canada, we have decided to publish the reply from Prime Minister Trudeau as well as a second letter from the CPSA. President to the Prime Minister. We hope that, by publishing these letters, we can stimulate a discussion among the members of the discipline.



CANADA

PRIME MINISTER · PREMIER MINISTRE

Ottawa K1A 0A2

le 6 novembre 1974

*Monsieur,*

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 4 octobre, dans laquelle vous m'informez des vues de l'Association canadienne de science politique sur la réorganisation des organismes de subvention à la recherche universitaire. Comme vous le savez, il m'apparaît essentiel que la communauté universitaire soit parfaitement au courant des intentions du gouvernement quant à cette réorganisation. Lorsque la présente lettre vous parviendra, vous aurez sans doute entendu l'allocution que doit prononcer le ministre d'Etat chargé des Sciences et de la Technologie à l'assemblée annuelle du Conseil de recherches en sciences sociales. J'espère que ce discours vous aura aidé à mieux comprendre quelques-uns des points en cause.

Pour ce qui est de l'indépendance du processus d'octroi des subventions aux chercheurs dans le domaine des sciences sociales et des humanités, je tiens à vous assurer que le gouvernement n'a nullement l'intention de la restreindre. En effet, selon notre projet de réorganisation, les subventions seront accordées sous la direction et la surveillance

. . . 2

Professeur Léon Dion  
Président  
Association canadienne de  
science politique  
O t t a w a

d'un conseil composé de personnes hautement compétentes dans les disciplines concernées et libres de consacrer toute l'attention voulue à leur tâche.

Je suis, bien sûr, pleinement conscient de la nature très délicate de la recherche et de la publication dans le domaine des sciences sociales. Je ne puis convenir, toutefois, que la protection de l'indépendance à laquelle vous faites allusion dépende essentiellement du statut du Conseil canadien de recherches en sciences sociales, aux termes de la Loi sur l'administration financière. Permettez-moi de vous signaler que le financement du Conseil des Arts du Canada est assuré, dans une large mesure, au moyen de crédits annuels assujettis aux mêmes vérifications, en substance, que celles auxquelles sont soumises toutes les autres sociétés de la Couronne énumérées à l'annexe B de la Loi sur l'administration financière. Le fait que le Conseil des Arts ne soit pas mandataire de Sa Majesté et que ses crédits ne se périment pas à la fin de chaque année financière est une anomalie qui s'est perpétuée avec les années. Elle repose sur la supposition que le Conseil pourrait remplir son mandat grâce aux seuls revenus en provenance de dotations et de legs, supposition qui s'est d'ailleurs révélée fausse.

Notre projet actuel de faire du nouveau Conseil une société de la Couronne aux termes de l'annexe B de la Loi sur l'administration financière s'appuie sur le droit du Parlement de surveiller les dépenses publiques. Des parlementaires, l'Auditeur général et d'autres personnes ont exprimé leur préoccupation face à l'octroi régulier, à certains organismes, de crédits exempts du renouvellement annuel. A mon sens, cette pratique représente bien


un aspect fondamental de notre régime de gouvernement, plutôt qu'elle ne sert à répondre "aux exigences administratives à court terme". Le but de l'uniformisation des trois organismes subventionnaires aux points de vue juridique et administratif est d'assurer à long terme la cohérence de l'aide à la recherche universitaire. Cette uniformisation n'est pas plus susceptible de donner lieu à des ingérences que ne l'est le système actuel, non plus qu'elle ne risque, à mon avis, d'en susciter davantage à l'avenir. Vous conviendrez avec moi, j'en suis certain, que le Conseil économique et le Conseil des Sciences du Canada ont conservé un haut degré d'indépendance comme sociétés de la Couronne soumises au régime de l'annexe B de la Loi sur l'administration financière.

Je désire maintenant examiner les points sur lesquels portent vos recommandations dans l'optique de nos travaux de planification, ceux-ci étant sujets, il va sans dire, à l'approbation du Parlement. La relation entre le nouveau Conseil et son ministre sera la même que celle qui existe entre le Conseil de recherches médicales et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, à cette exception près qu'il sera autorisé à publier tous les documents conformes, selon lui, à ses objectifs, sans s'en rapporter au ministre. Le nouveau Conseil ne pourra ni régir la publication et la diffusion des résultats des recherches, ni intervenir à cet égard. Il pourra, bien sûr, soutenir à son gré de telles initiatives. D'autre part, il aura droit, avec l'approbation du ministre, d'engager des employés et de déterminer leurs fonctions et conditions de travail. Il sera, de même, libre d'établir ses propres structures, comités et règlements. Ses membres seront désignés par le

Gouverneur en conseil, et je peux vous assurer que l'avis des particuliers et organismes compétents en la matière, comme votre Association, comptera pour beaucoup dans le choix des personnes nommées. Le nouveau Conseil pourra accepter des dotations (à titre d'organisme de bienfaisance ainsi que le prévoit la Loi de l'impôt sur le revenu), placer ces fonds et conserver ou distribuer, selon les conditions des dotations, les revenus de ses placements aux fins du Conseil, indépendamment de l'expiration de l'année financière fédérale.

J'espère que ces quelques renseignements contribueront à vous donner une meilleure idée des intentions actuelles du gouvernement. Veuillez croire que je suis sensible et à la valeur et au caractère délicat des recherches qui se poursuivent dans le domaine des sciences sociales. J'ai confiance que les projets dont j'ai fait état sommairement, loin de constituer une menace à l'essor et à l'indépendance futurs de la recherche en sciences sociales, lui seront au contraire très favorables.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "B. L. L. L.", written in dark ink on a white background.

CANADA  
PRIME MINISTER

Ottawa K1A 0A2

November 6, 1974.

Dear Léon:

I acknowledge receipt of your letter of October 4, informing me of the views of the Canadian Political Science Association on the reorganization of university research granting organizations. As you know, I deem essential that the academic community be perfectly aware of the Government's intentions with regard to this reorganization. When you receive this letter, you will undoubtedly have heard the speech to be given by the Minister without portfolio concerned with science and technology, at the annual meeting of the Social Science Research Council. I hope this speech will have helped you to understand better some of the points involved.

As concerns the independence of the actual process of making grants to researchers in the social sciences and the humanities, you may rest assured that the Government has no intention of decreasing this independence. Indeed, under the proposed reorganization, grants will be given under the direction and supervision of a Board composed of persons who are highly qualified

. . . 2

Professor Léon Dion,  
President,  
Canadian Political  
Science Association,  
O t t a w a .

